

Direction de santé publique

Janvier 2021

Aux usagers du réseau d'aqueduc de St-Tite

AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE Dépassements de la norme pour les trihalométhanes

Les résultats d'analyse de l'eau de l'aqueduc de St-Tite démontrent régulièrement une concentration moyenne de Trihalométhanes (THM) supérieure à la norme québécoise de 80 µg/l. L'objectif du présent avis est d'informer la population concernée de cette situation.

Qu'est-ce que les trihalométhanes (THM)?

Les THM sont des substances chimiques formées lorsque le chlore utilisé pour la désinfection de l'eau réagit avec la matière organique (résidus microscopiques de débris végétaux) déjà présente dans l'eau à traiter. Cette désinfection est essentielle pour prévenir les maladies causées par la présence de parasites, de bactéries et de virus dans l'eau.

Les THM dans l'eau représentent-ils un risque à la santé ?

Selon certaines recherches, une exposition à une concentration supérieure à la norme actuelle de THM dans l'eau pourrait augmenter légèrement le risque de cancer du côlon ou de la vessie. Ce risque serait faible et n'apparaîtrait qu'après une très longue période d'exposition, soit au moins 20 ans. Certaines études ont soulevé aussi la possibilité que les THM affectent la grossesse en causant par exemple la naissance d'un bébé de petit poids. Par contre, de nouvelles études seraient nécessaires pour venir confirmer une telle association. Par ailleurs, soulignons que l'exposition aux THM de l'eau du robinet s'effectue également en respirant les vapeurs de cette eau et par contact avec la peau pendant le bain ou la douche.

Faut-il cesser de consommer l'eau ?

Il n'est pas nécessaire pour la population générale de cesser de consommer l'eau du robinet, considérant le faible risque associé aux niveaux de dépassements actuels, de la surveillance des THM dans l'eau potable par échantillonnage périodique, et en raison surtout des mesures de correction prévues à moyen terme par votre municipalité pour corriger cette situation.

Cependant, par **mesure de prudence**, il est quand même recommandé **à ceux qui consomment beaucoup d'eau (plus de 1,5 litre par jour), de même qu'aux femmes enceintes** d'utiliser les moyens suivants pour réduire leur exposition :

- 1) Utiliser un pichet filtrant (type Brita), certifié conforme ANSI/NSF. Leur filtre doit être changé régulièrement selon les spécifications du fabricant.
- 2) Ventiler la salle de bain lors de la prise du bain ou de la douche en ouvrant la fenêtre ou en mettant le ventilateur en fonction.
- 3) Prendre un bain plutôt qu'une douche, réduire leur durée et utiliser de l'eau plus froide permet de réduire l'absorption des THM par la peau.
- 4) Utiliser partiellement ou complètement de l'eau embouteillée pour votre consommation et la préparation de vos breuvages.

Pour information

Pour toute autre information concernant les risques à la santé reliés aux THM, nous vous invitons à communiquer avec votre service Info-Santé. Concernant tout autre renseignement, vous pouvez contacter votre municipalité. Des démarches sont actuellement en cours pour corriger la situation.